

Continuité pédagogique – Fiche professeurs pour les élèves de la voie professionnelle scolarisés en classe terminale (terminale CAP, terminale bac pro)

Enjeu de la continuité pédagogique.

La continuité pédagogique vise à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs¹.

La période de suspension des cours en établissement actuelle coïncide pour l'instant dans la très grande majorité des classes terminales (2e année de CAP, terminale bac pro) avec une période de formation en milieu professionnel.

Dans un fonctionnement normal, et sur cette période, les élèves n'auraient donc pas bénéficié de cours en enseignement général et professionnel puisqu'en entreprise. Au retour des vacances de printemps, le temps de formation est principalement consacré aux contrôles en cours de formation pour les disciplines concernées (enseignement professionnel et certaines disciplines d'enseignement général).

La suspension des PFMP engendre un déficit de temps d'apprentissage des compétences majoritairement transversales (travail collaboratif, capacité à communiquer, etc.) et professionnelles. Dans les secteurs de la production, de l'hôtellerie-restauration, l'alimentation ou le sanitaire et social,, l'apprentissage du geste professionnel ou sa mise en application au travers de situations concrètes menées en entreprise ne peut être compensé par une formation à distance. De ce point de vue, la situation est plus favorable pour le secteur des services tertiaires ne nécessitant pas de plateaux techniques très spécifiques.

Plusieurs axes sont à privilégier :

Maintenir le lien avec les élèves et les familles

Le maintien du lien entre les professeurs, les élèves et leur famille est essentiel. Il doit permettre à l'équipe pédagogique d'évaluer pour chaque élève leurs possibilités d'accès aux ressources numériques, aux classes virtuelles, aux ressources papier et de proposer un accompagnement régulier pour briser l'isolement.

Sous la coordination du chef d'établissement, il s'agit par exemple :

- de s'assurer de l'accès aux coordonnées (numéros de téléphone et adresse courriel) de chacun des élèves ;
- d'entreprendre une prise de contact préalable par messagerie électronique, par téléphone avec les familles, les élèves pour définir avec eux les conditions d'accès aux ressources les mieux adaptées aux contraintes d'organisation techniques et matérielles de la famille. Il s'agit de ne laisser aucun élève sur le côté ;
- d'assurer le maintien d'un contact régulier avec l'élève et sa famille pour mesurer les difficultés rencontrées, évaluer la quantité de travail personnel réalisé, accompagner les familles dans

¹ Circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020 – NOR : MENE2006547C

l'organisation du travail de leur enfant et interagir avec les élèves sur des questions spécifiques liées à l'enseignement ;

- par groupes d'élèves, de donner la possibilité d'échanger avec un enseignant pour garder le contact dans le cadre d'un suivi : conseiller, rassurer, conforter, maintenir l'attention et fournir une information pédagogique aux élèves qui rend efficient le travail personnel ;
- de rédiger de fiches de travail (avec support et exploitation clés en main) à communiquer aux familles régulièrement, une ou deux fois dans la semaine ;

Assurer la formation de l'élève

Dans un premier temps, lorsque cela est réalisable, il s'agit de poursuivre les activités déjà engagées avant la fermeture des établissements sur la base des progressions pédagogiques déjà définie. La mobilisation d'outils de classe virtuelle conjuguée aux possibilités offertes par les espaces numériques de travail est à privilégier. Il convient de proposer des séquences simples et adaptées à ces vecteurs de communication.

Ces séquences s'inscrivent dans un planning hebdomadaire de travail qui peut reproduire l'EDT habituel ou être au contraire adapté aux nouvelles modalités pédagogiques mises en œuvre veillant à limiter le temps passé devant les écrans et offrant une plage de travail personnel plus importante.

Les activités proposées peuvent être de différentes natures :

- actions de formation proposant un apport de connaissances en enseignement général ou professionnel théorique. Pour bâtir et alimenter leurs séquences pédagogiques, les enseignants peuvent s'appuyer sur leurs productions personnelles, les réseaux nationaux de ressources pédagogiques (RNR), des sites experts disciplinaires ou les ressources pour la continuité pédagogique disponibles sur eduscol² ;
- actions de formation visant à préparer les épreuves ponctuelles ou contrôle en cours de formation à venir. Les sujets d'examens de l'enseignement professionnel disponibles sur les sites experts disciplinaires permettent d'accéder à l'ensemble des sujets d'examen de la voie professionnelle³ ;
- actions de formation poursuivant le travail déjà engagé dans une phase d'élaboration d'un projet de réalisation⁴ ou d'accompagnement⁵. Même si l'impossibilité d'accès aux plateaux techniques empêche toutes activités de prototypage, de manipulation, de réalisation, le travail de rédaction du dossier du projet peut progresser en s'appuyant sur l'expérience acquise en entreprise pendant les PFMP antérieures ou en démontrant la faisabilité technique de la réalisation ;
- actions de formation visant à conforter le projet d'insertion professionnelle des élèves en les aidant à développer leur aptitude à s'ouvrir, à évoluer, et à agir dans une diversité de contextes, de territoires, de cultures, de langues et langages, de pratiques sociales et professionnelles⁶ ;

² <https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html>

³ <https://eduscol.education.fr/pid25544/sites-et-reseaux-nationaux-de-ressources.html>

⁴ cas des élèves scolarisés en brevet des métiers d'art par exemple

⁵ cas des élèves scolarisés en baccalauréat professionnel accompagnement soin et service à la personne par exemple

⁶ Se reporter au vademecum « module de préparation à l'insertion professionnelle » <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

- actions de formation visant à poursuivre l'accompagnement des élèves dans la poursuite d'études.⁷

Pour l'ensemble de ces actions de formation, il est recommandé de ne pas entrer par l'évaluation, c'est-à-dire penser le travail de l'élève comme un dossier ou un fichier à rendre et à évaluer. Il convient de s'attacher à l'équité de traitement, en pensant toujours aux élèves pour qui l'accès aux ressources sera plus compliqué et aux différents degrés d'autonomie.

En complément de ces temps de regroupement en classe virtuelle, il convient de fournir aux élèves des documents et consignes leur permettant de poursuivre ou d'initier une activité pédagogique à la maison. Par le biais de ces plateformes distantes, les professeurs peuvent mettre à disposition des ressources diverses (documents textuels, iconographiques, vidéos, etc.), communiquer des consignes et échéances précises concernant les activités à réaliser (recherche documentaire, analyse d'une documentation, production écrite et graphique, etc.).

⁷ Se reporter au vademecum « module de préparation à la poursuite d'études » » <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>